

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Service funèbre à la mémoire des Princes défunts célébré à la Cathédrale de Monaco.
Service funèbre à la mémoire des Princes défunts célébré en l'Église de Marchais.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration étrangère.
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco et Cours Secondaire de Jeunes Filles.
— Résultats obtenus au Baccalauréat en 1926.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Célébration de l'anniversaire de la Victoire.
État des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
État des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — Qui êtes-vous ?

MAISON SOUVERAINE

Lundi dernier, 15 novembre, à 10 heures du matin, a été célébré à la Cathédrale le service solennel à la mémoire des Princes défunts de la Maison Souveraine.

Le catafalque surmonté de la Couronne princière avait été dressé dans le transept. Des chrysanthèmes et des massifs de plantes vertes l'entouraient. Tout autour brûlaient des cierges dans de hauts candélabres d'argent.

L'église avait été entièrement tendue de noir.

Les dignitaires, les Corps élus, les Chefs de service et les fonctionnaires occupaient le haut de la nef. Au premier rang, à droite et à gauche de S. Exc. le Ministre d'État, on notait M. le Président du Conseil National, M. le Secrétaire d'État, M. le D^r Richard, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles, les Conseillers de Gouvernement, le Vice-Président et les Membres du Conseil d'État, M. Jioffredy, Adjoint, représentant le Maire de Monaco.

A droite du chœur, se trouvaient les Membres de la Maison de S. A. S. le Prince ; à gauche, les Membres du Corps Consulaire accrédité.

L'office religieux a été célébré par S. G. M^{gr} l'Évêque.

Pendant la cérémonie, la Maîtrise, sous la direction de M^{gr} Perruchot, a fait entendre un beau programme de musique sacrée.

Après l'absoute donnée par S. G. M^{gr} Clément, les assistants, avant de se retirer, ont défilé devant la Chapelle où sont déposés les restes des Princes défunts et ont salué S. Exc. M. le Ministre d'État.

Un service funèbre à la mémoire des Princes défunts a été célébré, en l'église de Marchais, le lundi 15 novembre. Après la messe qui a été

dite par M. l'Abbé Famelart, M. l'Abbé Lépicier, Curé du village, a donné l'absoute.

Dans la très nombreuse assistance se trouvaient les Membres de la Maison de Leurs Altesses Sérénissimes, l'Administrateur et tout le personnel du Domaine ainsi que le Conseil Municipal de Marchais.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 502.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Docteur Camille Onda, Médecin honoraire de la Ville, est autorisé à porter la croix de Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare qui lui a été conférée par S. M. le Roi d'Italie.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Berzencze (Hongrie), le premier novembre mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 20 novembre 1926, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 2^{fr}65
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au minimum..... 1^{fr}40
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 3^{fr} »

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 18 novembre 1926.

P. le Maire :
Un Adjoint, PIERRE JIOFFREDY.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE GARÇONS
ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Résultats complets obtenus au Baccalauréat
(Année 1926)

LYCÉE DE GARÇONS.

Reçus :

Deuxième Partie. — *Mathématiques Élémentaires* : Bosio Francis ; Bourbonnais Emile ; Brémond Marcel, mention Bien ; Florent René, mention Assez Bien ; Maccario Sébastien, mention Assez Bien ; Reymond Georges ; Roux André.

Philosophie : Goiran Marcel ; de Monseignat Jacques ; Nicolai Auguste, mention Assez Bien ; Suche Charles ; Picot la Beaume René.

Première Partie. — *Latin-Langues Vivantes* : Borghini René ; Chiavérini Baptiste ; Lambert Georges, mention Assez Bien ; Vivant Claude, mention Assez Bien.

Admissibles : Maraninchi Napoléon ; Michel Marcel.

Latin-Sciences : Reçu : Boyer Albert.

Sciences-Langues Vivantes : Reçus : Baillet Henri ; Bérenger Gustave ; Bernasconi Charles ; Crovetto Jean, mention Assez Bien ; Dalbera Georges, mention Assez Bien ; Léandri François ; Matteille Pierre, mention Assez Bien ; Monti Martin, mention Assez Bien ; Piquenais Jean ; Torrel Jean-Claude, mention Bien.

Admissibles : Guigo Edouard ; Jarlaud Charles.

Présentés : 32. — Admissibles : 31 (dès le mois de juillet un seul candidat a été refusé aux épreuves écrites). — Reçus : 27. — 4 restent admissibles. 11 mentions : 2 Bien, 9 Assez Bien.

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES.

Deuxième Partie. — *Mathématiques Élémentaires* : Reçue : Firly Suzanne, mention Bien.

Philosophie : Reçues : Rocher-Gouthier Elicenne, mention Bien ; Aimino Joseite.

Admissible : Saytour Jane.

Première Partie. — *Latin-Langues Vivantes* : Reçues : Acquaviva Francine ; Albin Emma, mention Assez Bien ; Barboul Renée ; Vialet Lucy.

Sciences-Langues Vivantes : Reçues : Gazilhou Simone, mention Assez Bien ; Séassau Félicie, mention Assez Bien ; Séassau Suzanne.

Présentées : 17. — Admissibles : 11. — Reçues : 10. 5 mentions : 2 Bien, 3 Assez Bien.

LYCÉE DE GARÇONS

ET ETABLISSEMENT DE JEUNES FILLES RÉUNIS.

Présentés : 49. — Admissibles : 42 (dont deux admissibles en 1925 qui avaient conservé leur admissibilité). — Reçus : 37. — 5 restent admissibles pour 1927. 16 mentions : 4 Bien, 12 Assez Bien.

ÉCHOS & NOUVELLES

L'anniversaire des armistices a été célébré, le 11 Novembre, avec la solennité accoutumée, par les Colonies des Nations alliées auxquelles les Autorités et la population monégasques se sont jointes dans un sentiment de pieuse sympathie.

S. Exc. le Ministre d'État, M. le Président du Conseil National, S. G. M^{gr} l'Évêque, M. le Secrétaire d'État, M. le Général Roubert, premier Aide de camp, et les hauts fonctionnaires de la Principauté se sont rendus, un peu avant l'arrivée du cortège, au Consulat d'Italie et au Consulat Général de France où M. Pittalis et le Baron Pieyre les ont vivement remerciés de leur démarche courtoise.

Après avoir assisté à une messe célébrée à 8 h. 30 par M^{gr} Clément et entendu une éloquente allocution de M. le Chanoine Retz, Curé de la paroisse, le cortège s'est formé sur la place Sainte-Dévote et, accompagné par la Philharmonique et la Musique Municipale, les Boys-Scouts, une délégation de Sapeurs-Pompiers, des drapeaux de tous les groupements d'anciens combattants français et italiens et des Comités des Colonies française, italienne et belge, s'est rendu au siège du Consulat d'Italie devant lequel ont été joués les hymnes italien et monégasque ; puis, après une courte réception, devant le Consulat Général de France où la Musique Municipale fit entendre *la Marseillaise*, l'hymne royal italien, l'hymne belge, l'hymne anglais et l'hymne monégasque.

De là, le cortège s'est rendu au cimetière, sur l'esplanade où se dressera le monument aux morts. Tour à tour, la Maîtrise de la Cathédrale et le Chœur des Orphelins sous la direction de M^{gr} Peruchot se font entendre. Puis, M. Charles Palmaro, au nom des anciens combattants français, et M. Oreste Calvi, au nom des anciens combattants italiens, prononcent de nobles et émouvantes paroles.

A onze heures, le canon de la batterie du Palais retentit, donnant le signal de la minute de recueillement. Tous les fronts se découvrent et un complet silence s'établit jusqu'au second signal donné par un nouveau coup de canon.

La Musique fait entendre *la Marseillaise des Morts* dont l'exécution marque la fin de la cérémonie.

Dans l'après-midi, à 2 heures et demie, un beau concert a été donné sur les terrasses de Monte-Carlo par l'Orchestre du Casino sous la direction de M. Scotto. En raison du deuil récent qui vient de frapper la Maison Royale d'Italie en la personne de S. A. I. et R. la Princesse Lœtitia, Duchesse d'Aoste, M. le Ch^{er} Pittalis n'assistait pas au concert.

A 8 heures du soir, un grand banquet a eu lieu à l'Hôtel de Paris, sous la présidence d'honneur de M. le Consul Général de France et le patronage de MM. le Consul d'Italie et le Vice-Consul d'Angleterre. Parmi les hautes personnalités qui se trouvaient à la table d'honneur, il convient de citer S. Exc. M. le Ministre d'État, M. Eugène Marquet, Président du Conseil National, S. G. M^{gr} l'Évêque, M. le Secrétaire d'État Roussel-Despierrez, M. le Général Roubert.

Au dessert, des discours éloquents ont été prononcés par M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, par M. le Ch^{er} Pittalis, Consul d'Italie, et par S. Exc. M. Piette, Ministre d'État de la Principauté. De longs et chaleureux applaudissements ont salué ces trois discours.

Voici le texte des télégrammes parvenus à l'adresse de S. A. S. le Prince Souverain, à l'occasion de la célébration du huitième anniversaire de l'Armistice :

« Consul général de France
à Chef de Cabinet Prince Monaco
Marchais.

« Les Français de Monaco, réunis à l'occasion de la Fête de l'Armistice, adressent à S. A. S. le Prince Louis II, l'expression respectueuse de leur attachement à Sa personne.

« Ils n'ont pas oublié la part glorieuse prise sous l'uniforme français, par le Souverain de Monaco à la victoire, dont ils célèbrent aujourd'hui l'anniversaire.

« PIEYRE. »

« Aide de Camp Prince Monaco
Marchais.

« Italiens de Monaco ne sauraient célébrer double anniversaire de leur Roi et des Armistices sans y associer hommage de leur souvenir reconnaissant au Prince Souverain qui les accueillit si largement et qui fut glorieux combattant de la grande guerre.

« Veuillez vous rendre interprète ces sentiments en mon nom et de ma colonie, ainsi que de notre respectueux attachement Famille Princière.

« PITTALIS. »

S. A. S. le Prince Souverain a fait répondre à M. le Consul Général de France :

« En vous exprimant Ses remerciements et Sa reconnaissance pour les sentiments touchants que vous Lui témoignez le jour commémoratif de l'Armistice, le Prince me charge de vous prier de vous faire auprès de vos compagnons l'interprète de Sa cordiale sympathie dont Il est particulièrement heureux de leur renouveler l'assurance à l'occasion de ce glorieux anniversaire. »

Son Altesse Sérénissime a fait également adresser à M. le Consul d'Italie le télégramme suivant :

« Le Prince est très touché de votre aimable télégramme et des sentiments gracieux que vous Lui exprimez ainsi qu'à Sa Famille, à l'occasion des deux anniversaires que vos nationaux fêtent aujourd'hui.

« Veuillez recevoir les vifs remerciements de Son Altesse Sérénissime, et transmettre à vos compatriotes dans la Principauté, l'assurance de Son bienveillant intérêt. »

La Cour d'Appel, dans son audience du 25 octobre 1926, a rendu les arrêts suivants :

L. B., dite de L., sans profession, née le 13 février 1873, à La Flèche (Sarthe), domiciliée à Turin (Italie). — Infraction à arrêté d'expulsion. Appel par le Ministère public d'un jugement du 9 octobre 1926, qui avait condamné la nommée L. à 16 francs d'amende et 48 heures de prison.

L. de L. G., se disant agent de publicité, né le 8 août 1888, à Monaco, et y demeurant. — Trafic de stupéfiant. Appel par L. de L. d'un jugement du 13 juillet 1926, qui l'avait condamné à un mois de prison. Arrêt confirmatif.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 26 octobre, 2 et 9 novembre 1926, a prononcé les jugements suivants :

V. W.-A., artiste peintre, né le 12 décembre 1885, à Haarleim (Hollande), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende.

O. H., s'étant dit capitaine, né le 26 juin 1884, à Newport (États-Unis d'Amérique), ayant demeuré à New-York et à Monte-Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus. — Emission frauduleuse de chèque sans provision : deux ans de prison et 1.500 francs d'amende (par défaut).

C. A.-L., chauffeur d'hôtel, né le 27 novembre 1911, à Turin (Italie), demeurant à Monaco. — Suppression de lettre et bris de cachet, abus de confiance et escroquerie : un an de prison (avec sursis). Déclaré le sieur O. V., son patron, civilement responsable.

E. A.-C., toréador, né le 15 octobre 1892, à Valence (Espagne), demeurant à Monte-Carlo. — Menaces de mort et port d'arme prohibée : un mois de prison.

F. R.-J.-N., se disant comptable et pianiste, né le 6 décembre 1903, à Paris (18^e), ayant demeuré à Beausoleil. — Vol : trois mois de prison.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Qui êtes-vous ?

La saison théâtrale de la présente année vient de s'ouvrir avec une pièce à allures d'opérette, qualifiée comédie musicale. Ce n'est pas pour déplaire — le Flon-Flon étant chose plutôt délectable. Jadis, avec Hervé et Offenbach le Flon-Flon était quasi divin. Il mettait en liesse et grisait l'aristocrate et l'artisan, la sélection et la foule. C'était le temps des vastes et ineffables Flons-Flons, rutilants de délicés, tonitruants de folies et magnifiquement héroïques. Maintenant, le Flon-Flon, déchu de son ancienne splendeur, est moins grandiose ; il ne fuit pas la complication et affecte une déplorable retenue dans la drôlerie.

Pour des raisons facilement explicables, de nos jours, on sourit plus qu'on ne s'esclaffe. L'heure des grands dieux du rire musical est passée. Place aux divinités d'une amabilité tirée à quatre épingles, se gardant de l'exagération géniale ou talentueuse comme du feu.

La mode actuelle étant aux refrains de café-concert, aux fredons dansants de music-hall et aux sauvages tintamarres des jazz, la musique, quelque peu intoxiquée de ces drogues, a souvent des accents qui étonnent et détonnent. Et l'audition de certaines productions, réalisées selon les rites de la religion en honneur présentement, met à la portion congrue les oreilles habituées aux rythmes nombreux, fastueux, cabriolants, fantaisistes et sans cesse d'une franche originalité, aux inspirations claires, aux charmantes mélodies mouillées de sensibilité et aux ensembles aussi endiablés que magnifiquement traités dont les maîtres de la musique légère de l'autrefois joyeux avaient le secret.

Evidemment, il faut vivre avec son temps, savoir payer aux exsangues jolies, voire aux épileptiques chaudronnières des jazz le tribut de dévotion auquel elles ont droit ; il est indispensable de se courber sous l'autorité des us qui, momentanément, régissent le goût public ; en un mot, sous peine d'être traité de fossile et de passer pour un imbécile, paraître sérieusement à la page. Pourtant, sans nier le miraculeux attrait des machines à notes pour l'instant en vogue, il ne peut être interdit à ceux qui sentent déjà le vent du soir leur souffler au visage de faire un retour attendri et reconnaissant vers un passé débordant d'allégresse et excessivement glorieux, même de regretter ces inoubliables soirées où triomphaient superbement les opérettes de la grande manière. Mais où sont les ris d'anian ?

Etant donné que tout se modifie, que la pénurie d'idées n'est plus un signe d'infériorité, que le métier aidé du savoir faire tient à peu près lieu de tout, on serait mal venu à récriminer. Et puis, qu'importe ? Aujourd'hui l'emportera toujours sur hier. La jeunesse possèdera toujours d'indéniables avantages sur la vieillesse. Le printemps sera toujours préférable à l'hiver.

Les genres, comme les formules, ont leur déclin ; en prenant de l'âge ils perdent terriblement de leur séduction et finissent par excéder surtout les personnes qui ne les ont pas connus alors qu'ils étaient dans le plein épanouissement de leur grâce et de leur succès :

Ce qui revient à dire que

L'aigle d'un quart de siècle est oison dans un autre.

C'est une loi cruelle que les gloires musicales qui paraissent les mieux assises n'aient qu'une durée éphémère.

Voyez, par exemple, ce qui reste de Meyerbeer — ce Meyerbeer éperdument adulé et encensé durant un demi-siècle et dont il n'eût pas été prudent de contester l'immortalité. Essayez seulement de reprendre sur une scène *l'Etoile du Nord* et vous jugerez de l'effet. Preuve que tout se défraîchit et s'effrite — sauf naturellement les œuvres enfantées par le génie, portant la griffe léonine. Les irréflexions causées par l'emballement ne brouillant plus les cervelles, attendez la justice des ans et vous vous rendrez compte de ce que pèsent dans les balances de l'art les fadeurs adroitement fabriquées d'un Puccini, les grossières enluminures d'un Leoncavallo et les bruyantes fadaises d'un tas de célébrité viagères qui encomrent l'Europe et les deux Amériques et ne se font pas faute de « déambuler par l'inclyte cité que l'on « vocite Lutèce. »

Abandonnons les réflexions d'un caractère trop général et tepons-nous en à l'ouvrage que le Théâtre de Monte-Carlo représenta ce dernier samedi. Il est en somme aimable et assurément sans prétention, cet ouvrage ; il ne réserve guère de surprise au spectateur.

Qui êtes-vous ? fait songer à une pièce jouée, il y a 25 ans environ, au Palais Royal, et qui, si notre mémoire est fidèle, portait le titre : *l'Inconnue*. Elle n'appelle pas de longs commentaires. La petite histoire du brave type que sa foncière et naïve obligeance pousse à accueillir chez lui, sous n'importe quel prétexte, de jolies filles et

qui, nanti d'une femme jalouse, se trouve empêtré dans d'assez naïfs imbroglios, n'est pas d'une originalité notoire. Les ennuis qui assaillent ce fantoche, les gifles qui tombent dru comme grêle sur sa figure étonnée, les quiprosos et autres facéties vaudevillesques dont est truffée l'intrigue ne relèvent pas de nouveauté le comique de la trame. A la fin, femmes et maris trompés passent l'éponge sur les escapades conjugales, et tout s'arrange, ni plus ni moins que dans une des plus vieillottes amusettes de Scribe.

Les « Lyrics », puisque c'est ainsi que l'on nomme à présent les couplets d'autrefois, ne font pas oublier les délicieux airs, rondeaux, romances, duos, trios, etc., de tour si alerte, si pleins d'inventions cocasses et saupoudrés de tant d'esprit, des Meilhac et Halévy.

La partition est digne de l'excellent musicien qui la confectionna.

M. Charles Cuvillier est incontestablement un compositeur infiniment distingué ; ses façons sentent l'artiste de bonne compagnie. Peu agressif de sa nature, il se tient dans une mesure qui mérite d'être signalée. Il n'est dénué ni de goût ni d'adresse, use avec discernement des ressources du métier dont il n'ignore pas les meilleures ruses. Tout en ayant de l'entregent musical et sachant àussi bien, sinon mieux que quiconque, faire dire aux instruments de gentilles choses, il a de la retenue dans l'expression mélodique ; chez lui, en dépit d'intentions modernistes, le travail harmonique est relativement simple, sans outrance la couleur instrumentale.

L'ultra-polyphonie ne semble pas son affaire. D'ailleurs, combien serait-elle déplacée dans une œuvrette où à toute minute on danse, gambille et s'agite sans ombre de raison ! Il paraît que depuis *la Veuve Joyeuse* la danse est de rigueur dans les opérettes françaises. Si encore ces ronds de jambe, tournolements, etc., insufflaient de la vie à la pièce, ce serait parfait. Malheureusement, les personnages ont beau se trémousser, leur frénésie de mouvement n'en communique pas à l'ouvrage. Et c'est dommage. La partition contient de fort agréables pages. Tel air ne manque pas de sentiment ; le *trio* de l'Amnésie par exemple est aussi heureusement traité que *le septuor* qui termine le second acte. Mais arrêtons-nous. Constatons que l'interprétation servit l'ouvrage, que l'orchestre se montra à la hauteur de sa tâche et que l'accueil fait à *Qui êtes-vous ?* ne manqua pas de chaleur. On applaudit et bissa spécialement les airs dansés. Décidément, les auteurs n'ont pas tort de farcir leurs ouvrages de danses ; c'est encore le plus sûr moyen de déclancher l'enthousiasme du public.

A. C.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-six, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le trois novembre mil neuf cent vingt-six, vol. 210^{bis}, n^o 11, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de Monaco ;

M. André LORENZI, fils de feu Philippe, demeurant villa Lorenzi, corso Umberto, à Vintimille (Italie), a acquis :

De M. Louis-Marie-René DE PRANDIÈRES, ingénieur civil, demeurant 2, rue Duquesne, à Lyon, de passage à Monaco, veuf, en premières noces, non remarié, de M^{me} Louise-Marie SEGUIN :

Une maison de rapport, dite *Villa des Œillets*, sise quartier de Saint-Michel, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), élevée de quatre étages, sur rez-de-chaussée, ensemble le terrain, sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie totale de six cent quarante-cinq mètres carrés environ, le tout porté au plan cadastral sous le n^o 155 de la section D, confinant, dans son ensemble : vers le levant, aux hoirs Fontana et à M. Albert Voisin, mur mitoyen entre-deux ; vers le nord, à M. Rigoni, dont il est séparé par un mur qui dépend de l'immeuble voisin ; et, vers le midi et l'ouest, à la villa des Lauriers, appartenant à M. Montier.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de sept cent mille francs, ci 700.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent vingt-six.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le dix novembre mil neuf cent vingt-six ;

M^{me} Marie CHAMPROUX, veuve de M. Blaise BOUGHEON ;

M. Jacques-Ferdinand BOUGHEON ;

M^{me} Raymonde-Fernande-Cornélia BOUGHEON, épouse divorcée de M. Rizea Balescu ;

Tous hôteliers, demeurant à Monaco, rue Antoinette, n^o 5, Pension Olghetta ;

Ont cédé :

A M. le Colonel Hastings SAINT-LÉGER WOOD, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo ;

Le fonds de commerce de pension de famille, connu sous le nom de *Pension Olghetta*, sis à Monaco, quartier de la Condamine, rue Antoinette, n^o 5.

Avis est donné, aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 18 novembre 1926.

(Signé :) A. SETTIMO.

Étude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-six ;

M. Paul WEBER, hôtelier, et M. Eugène WEBER, également hôtelier, fils du précédent ;

Agissant comme seuls membres de la Société en nom collectif existant entre eux, sous la raison sociale *Weber père et fils*, ayant son siège social à Monaco, 5, avenue de la Gare ;

Ont cédé :

A M. Joseph-Louis BIANCHI, hôtelier, demeurant à Beansoleil, maison Bianchi, quartier du Ténac ;

Le fonds de commerce d'hôtel qu'ils exploitaient à Monaco, avenue de la Gare, n^o 5, connu sous le nom d'*Hôtel P.-L.-M.*

Avis est donné aux créanciers de MM. Veber, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 18 novembre 1926.

(Signé :) A. SETTIMO.

Deuxième Avis

M. BAMBUSSI Sébastien a vendu à M. PIZZIO Vincent une voiture de place dite victoria portant le numéro 81.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, 39, rue Plati, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 29 octobre 1926, enregistré, M. NICELLI Eugène, commerçant, demeurant à Monaco, a vendu à M^{me} Cécile RACINE, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, mercerie, etc., qu'il exploitait au n^o 4 de la rue des Açores, à Monaco.

Les créanciers de M. Nicelli, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de vente dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, chez M^{me} Racine, villa Lodi, rue des Moneghetti, à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seront faits en dehors d'eux.

Deuxième Avis

M. DEILA Antoine a vendu à M. NIGIONI Giocondo, demeurant maison Gibelli, Cap-d'Ail, un équipage de voiture de place portant le n^o 121.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par Arrêté en date du 30 octobre 1926, enregistré, rendu à la requête du sieur JEAN Joseph-Albert, dit AIMABLE, bijoutier, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, et tendant à l'homologation de l'adoption par le dit sieur Jean dit Aimable, du sieur Charles-Aimé MOMÈGE, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, la Cour d'Appel de la Principauté a statué ainsi qu'il suit :

« Dit qu'il y a lieu à adoption. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 254 du Code Civil.

Monaco, le 17 novembre 1926.

Le Greffier en chef : JEAN GRAS.

Société de l'Hôtel et Restaurant de l'Hermitage à Monte-Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société de l'Hôtel et Restaurant de l'Hermitage sont informés que l'Assemblée Générale annuelle aura lieu le 15 décembre prochain, à 11 heures de relevée, au Siège social, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires (exercice 1925-1926) ;
- 2^o Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3^o Examen des comptes et leur approbation ;
- 4^o Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1926-1927 et leur rémunération ;
- 5^o Emploi des profits et pertes de l'exercice 1925-1926 ;
- 6^o Questions diverses.

Société Civile des Porteurs d'Obligations de la CHOCOLATERIE DE MONACO

Au Capital de 600.000 francs.

Messieurs les Porteurs d'Obligations sont convoqués au siège social, usine de la Chocolaterie de Monaco, à Fontvieille, en Assemblée Générale suivant les termes du paragraphe 2 de l'article 52 des Statuts, pour le mercredi 1^{er} décembre, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Election d'un Administrateur en remplacement de l'Administrateur décédé ;
- 2^o Tirage au sort de 40 Obligations à amortir le 1^{er} mai 1927, ex-coupon 14.

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.

Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.

Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.

Valeurs locales.

Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ASSURANCESINCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE**LA FRANCE**Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions**LA CONCORDE**Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —**ASSURANCES**

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La FoncièreLA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.**La Préservatrice**C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT } 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES****Henri CHOINIÈRE**

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.**MONTE CARLO****SAISON DE BAINS DE MER****PLAGE DE LARVOTTO**Etablissement ouvert toute la journée
de 9 heures à 19 h. 30

* * *

**LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE****BUFFET DE 1^{er} ORDRE****UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE**
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino**SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT**

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.**Opérations de la Société :** Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.**Comptoir National d'Escompte****DE PARIS**Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.**AGENCES DE**MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert I^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

Les AnnalesComment former une bibliothèque ? Tel est le titre de l'article que M. Emile Henriot publie dans les *Annales*. On trouvera en outre dans ce numéro une amusante fantaisie de Miguel Zamacoïs, un extrait du dernier livre de Maurice Genevoix, une histoire de chasse, de Pierre Mac Orlan ; des pages d'actualité signées G. de Pawlowski, André Lang, Gérard Baner, Gustave le Bon, Jacques Mortane, etc. Partout en vente le numéro 1 fr.**Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée****EXCURSIONS EN CORSE**

Pour visiter la Corse, prenez à Bastia et Ajaccio les autocars P.-L.-M. Ils continuent à fonctionner cette année jusqu'au 30 novembre et comportent trois circuits :

Deux au départ d'Ajaccio :

Circuit des Calanche de Piana, les mardi et vendredi.

— Prix : 85 francs ;

Circuit de Bonifacio, les dimanche et mercredi. —

Prix : 150 francs.

Un au départ de Bastia :

Circuit du Cap Corse, les dimanche et vendredi. —

Prix : 65 francs.

L'Office de la Corse, 10, avenue de Friedland, à Paris, renseigne sur les voyages dans l'île, délivre les billets de chemin de fer, de bateau et d'autocar.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n^o 838.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 55089.Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 35225.Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.Exploit de M^r Charles Socal, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306720, 348772 à 348774 inclus.**Mainlevées d'opposition.**Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38951.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22556.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.**Titres frappés de déchéance.**

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1926.